

12.01.2005 - 09:10 Uhr

## **AEAI - Invitation: Nouvelles prescriptions suisses de protection incendie dès 2005**

Berne (ots) -

Le 27 novembre 2004, un plafond en béton s'est effondré lors d'un incendie dans un garage souterrain à Gretzenbach (SO), prenant au piège onze sapeurs-pompiers. Les investigations sont en cours et nous saurons bientôt si le sinistre est dû à des défauts de construction, à des matériaux défectueux, à des erreurs de calculs ou à d'autres causes et s'il faut des prescriptions de protection incendie plus sévères pour les garages souterrains.

Le 1.1.2005, les nouvelles prescriptions suisses de protection incendie de l'AEAI sont entrées en vigueur. La révision a dû être entreprise en raison de l'influence européenne sur la protection incendie en Suisse, de la nouvelle loi fédérale sur les produits de construction et du concordat intercantonal. Afin de vous présenter les nouveautés et la nouvelle répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, nous vous invitons à une conférence de presse suivie d'un lunch:

Date: 27 janvier 2005

Heure: 11.30 -12.30 heures

Lieu: Centre de congrès BEA, salle 7  
Mingerstrasse 6, 3014 Berne

Les personnes suivantes vous informeront et répondront à vos questions:

Markus Fischer, Président de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie  
- Signification des nouvelles prescriptions suisses de protection incendie dans le système "assurer et prévenir" des Etablissements cantonaux d'assurance

G. Ganz, Bureau de l'Autorité intercantonale AIETC  
- Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Jürg P. Marty, Directeur de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie  
- Mandat de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)

Werner Gächter, Directeur de l'Etablissement cantonal d'assurance de St-Gall et chef du projet de révision des prescriptions de protection incendie  
- Conception générale des nouvelles prescriptions suisses de protection incendie et principales nouveautés.

Contact:

voir ci-dessous

.....

Talon-réponse pour l'ots.service-d'invitations

Fax: 031 / 320 22 99

Nouvelles prescriptions suisses de protection incendie

Date: 27 janvier 2005

Heure: 11.30 -12.30 heures  
Lieu: Centre de congrès BEA, salle 7  
Mingerstrasse 6, 3014 Berne

- Nous participerons.
- Nous ne participerons pas.
- Veuillez nous envoyer le dossier de presse.

Nom / Prénom: .....

Média: .....

Rue: .....

NPA/ localité: .....

Tél.: .....

Fax: .....

E-mail: .....

Veillez retourner ce talon jusqu'au 20 janvier 2005 à:  
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie  
Silvia Kubli, Bundesgasse 20, 3001 Berne  
Tél. +41/(0)31/320'22'46  
Fax +41/(0)31/320'22'99  
E-Mail: kubli@vkf.ch

.....

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518/100484768> abgerufen werden.